



SCPI – Recours à l'emprunt (droit du crédit)

Par **Pax_Romana**, le **03/08/2017** à **21:19**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Je compte réaliser un prêt immobilier en vue de détenir des parts sociales de SCPI (Sociétés Civiles de Placement en Immobilier).

En cas de liquidation et de cessions de parts sociales de SCPI, est-il nécessaire que je procède au remboursement intégral de mon prêt bancaire?

MERCI marque de politesse[smile4]